



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politique et Gestion de l'Eau

Arrêté préfectoral n° 18-DDTM85-460

portant modification de la composition de la
Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux du bassin de la Vie et du Jaunay

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2015 du Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, portant approbation du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant,
- VU l'arrêté préfectoral n° 01-DRCLE/1-103 du 5 mars 2001 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vie et du Jaunay,
- VU l'arrêté préfectoral n° 14-DDTM85-469 du 7 août 2014 modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vie et du Jaunay,
- VU la nouvelle désignation de la communauté de communes du Pays des Achards par délibération du 28 février 2018,
- VU le transfert des compétences des SIAEP au syndicat mixte Vendée Eau, et la désignation de 2 représentants du syndicat mixte Vendée Eau par délibération du 12 avril 2018,

A R R E T E

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 17-DDTM85-287 en date du 27 avril 2017 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Communauté de communes du Pays des Achards :

Monsieur Maurice POISSONNET est remplacé par M. Claude GROUSSIN

Le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la haute vallée de la Vie et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Jaunay sont remplacés par 2 représentants du syndicat mixte Vendée Eau:

Monsieur Xavier PROUTEAU et Monsieur Auguste GUILLET

Le reste de l'article 1 est sans changement. Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le **28 MAI 2018**

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

Vincent NIQUET

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 18-DDTM85-460
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay

Composition de la CLE du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay
40 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (20 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :

Monsieur François BLANCHET

Conseil départemental de la Vendée :

Monsieur Laurent BOUDELIER

Représentants des maires du département de la Vendée :

Monsieur Lionel CHAILLOT	<i>Landeveille</i>
Monsieur Philippe BERNARD	<i>Givrand</i>
Madame Christine COLLIGNON	<i>Maché</i>
Madame Josette VIAUD	<i>Saint-Hilaire-de-Riez</i>
Monsieur Denis CROCHET	<i>Challans</i>
Monsieur Didier MANDELLI	<i>Le Poiré-sur-Vie</i>
Monsieur Thierry RICHARDEAU	<i>Saint-Christophe-du-Ligneron</i>
Monsieur Jean TESSIER	<i>Saint-Julien-des-Landes</i>
Monsieur Jean-Paul CHATELLIER	<i>Commequiers</i>
Monsieur Patrick CHOUQUET	<i>Brétignolles-sur-Mer</i>

Communauté de communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie :

Monsieur Jean GROSSIN
Madame Sylvaine LACAN

Syndicat mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay :

Monsieur Hervé BESSONNET

Communauté de communes du pays des Achards :

Monsieur Claude GROUSSIN

Communauté de communes Vie et Boulogne :

Monsieur Régis PLISSON
Monsieur Guy JOLLY

Syndicat mixte Vendée Eau :

Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Auguste GUILLET

2 - Collège des représentant des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (11 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée :
Monsieur Yvonnick BARANGER

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :
Monsieur Jean-Claude LE BOURDONNEC

Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie :
Monsieur Pierre de MAISONNEUVE

Association syndicale des marais de la Vie :
Monsieur Daniel RABILLE

Association syndicale des marais de Saint-Hilaire-de-Riez et Notre-Dame-de-Riez :
Monsieur Hervé BREMAUD

Syndicat des marais de Soullans et des Rouches :
Monsieur Jean-Claude GUYON

Antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire :
Monsieur Eric FOUQUET

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique :
Monsieur Michel MORILLEAU

Association Vendée Nature Environnement :
Monsieur Alain TREMBLAIS

Association fédérale des consommateurs de la Vendée « UFC Que choisir » :
Monsieur Robert DUPONT

Association « Consommation logement et cadre de vie » :
Monsieur Bertrand DEFAYE

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (9 membres)

- le Préfet de la région Centre-Val de Loire, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué interrégional de l'Agence Française pour la Biodiversité Bretagne-Pays de la Loire
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- la Directrice adjointe à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- la Directrice générale de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire

ou leur représentant